



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

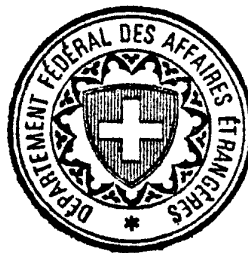
p.o.400.1.(Aruba)

Notification

aux Gouvernements des Etats parties aux traités internationaux
dont la liste est annexée à une communication du Royaume
des Pays-Bas concernant Aruba et pour lesquels
la Suisse assume les fonctions de dépositaire

Le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur de
remettre aux Etats la communication mentionnée en exergue, du
30 décembre 1985, pour leur information.

Berne, le 11 février 1986



1 Annexe